

	<p>CONSEIL MUNICIPAL 21 JUILLET 2023 – 19H30</p> <p>PROCÈS-VERBAL</p>
---	---

<p>DATE DE LA CONVOCATION : 13/07/2023 DATE DE L’AFFICHAGE : 13/07/2023</p>	<p>Président de Séance : Sandrine BERTHET Secrétaire de Séance : LASSIAZ Fabienne</p>
---	---

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Sandrine BERTHET

Présents : BERTHET Sandrine, ALIOUA Yacine, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, DRAGNEA Cindy, GARDET CADET Michel, MURAZ-DULAURIER Gilles, CHEVRIER-GROS Sébastien, GIANNINA Gisèle.

Excusés : BENEITO Christian, CHATELAIN Eric, OMELTCHENKO Luc

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 13                      PRÉSENTS : 10                      VOTANTS : 10

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

**LASSIAZ Fabienne est élue secrétaire de séance.**

Madame le Maire propose :

- le retrait de la délibération « saisine de la commission départementale d’aménagement commercial »
- l’ajout d’une délibération : Autorisation de reprise du tracteur (Ferrari)

A l’unanimité les membres du Conseil Municipal sont favorables à ces modifications.

<b>RAPPEL DE L’ORDRE DU JOUR</b>
----------------------------------

1. SYNDICAT SCOLAIRE : Convention entre les Communes membres du Syndicat VAL TAMIÉ et le Syndicat VAL TAMIÉ pour les participations des communes ;
2. INVESTISSEMENT : autorisation de reprise du tracteur (Ferrari) ;

### DÉLIBÉRATIONS

#### SYNDICAT SCOLAIRE DU VAL TAMIE – PARTICIPATIONS FINANCIERES 2023

**Vu** le budget primitif 2023 du Syndicat Scolaire voté le 23 mars 2023,

**Vu** le calcul des participations financières demandées aux Communes membres et présenté en Conseil Syndical le 23 mars 2023,

Le Maire rappelle que la Commune est membre du Syndicat Scolaire du Val Tamié (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) qui vote chaque année les contributions des communes membres nécessaires à l’équilibre du budget du Syndicat, selon les règles de répartition prévues dans les statuts.

Ces contributions constituent des dépenses obligatoires.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,**

- ✓ **APPROUVE** le détail des participations financières demandées aux Communes membres (Tournon, Verrens-Arvey, Plancherine) comme présenté dans le document en annexe.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à ordonnancer les dépenses correspondantes.
- ✓ **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget communal.

\*\*\*\*\*

## AUTORISATION DE REPRISE DE L'ANCIEN TRACTEUR FERRARI

Suite à la décision du Maire n°2022/04 pour l'acquisition du tracteur communal, Madame le Maire présente au conseil municipal une offre de reprise de l'ancien tracteur de la commune proposé par l'entreprise retenue LEGSSA de FRANCIN (73), le montant de cette reprise s'élève à 10 000€ TTC.

Madame Le Maire propose de retenir cette offre.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **DÉCIDE** d'accepter l'offre de reprise de l'ancien matériel tracteur FERRARI pour un montant de 10 000€TTC
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférant à ce dossier

\*\*\*\*\*

## QUESTIONS DIVERSES

---

Les Amis de la Tourmotte : section randonnée :

Après plusieurs sorties effectuées le jeudi matin, la reprise se fera en septembre.

Semaine bleue :

Un atelier de fabrication de cosmétique bio sera mis en place par Arlysère, et animé par Christelle GINGER, le 06 octobre 2023.

Cet atelier est destiné aux personnes de plus de 60 ans.

\*\*\*\*\*

**\*\*\*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h\*\*\***

Le Maire,  
Sandrine BERTHET



Le Secrétaire de séance

